



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 5 avril 2023 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	30 mars 2023
<u>Date d'affichage</u> :	14 avril 2023
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	14
<u>Nombre de votants</u> :	14
<u>Secrétaire de séance</u> :	Benoit SKLEPEK

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 mars 2023

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 73	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – mars 2023
2023_ 74	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2023_ 75	Commande publique	Patrimoine – Etude structurelle du pont sur la Moselle
2023_ 76	Domaine et patrimoine	Zone des Clairs Chênes – résiliation d'un bail commercial
2023_ 77	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 78	Finances	Rénovation énergétique des logements de gendarmes – demande de subvention
2023_ 79	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2023_ 80	Finances	Liaison cyclable Neuves-Maisons – CHRU de Brabois – demande de subvention

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Benoit SKLEPEK a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 mars 2023

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2023_73

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Habitat - attribution des aides – mars 2023

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de l'aide validée par la commission habitat lors de sa séance du 13 mars 2023.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis(€ TTC)			
2023 - RT 01	TM	BIDON Stéphanie	ITE	OPAH CCMM	LORRAINE ENDUIT 54110 LANEUVEVILLE DVT NANCY	OUI	46%	35 500,00 €	35 000,00 €	13/03/2023	2 000,00 €
		Les Giméys 54550 SEXEY AUX FORGES						37 452,50 €			

DÉLIBÉRATION N° 2023_74

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Centre Ariane – Avenant à un bail commercial

La société LORR ENR, installée au centre Ariane depuis 2014, est un bureau d'études thermiques fluides. Elle intervient en région Grand Est. Au regard de son développement, elle souhaite ajouter un bureau supplémentaire de 20 m² à son bail portant la surface totale occupée à 100 m².

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°3 à son bail commercial.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°3 au bail commercial en date du 20 mars 2014 conclu avec l'entreprise LORR ENR, pour une occupation supplémentaire du bureau n°126 à compter du 1^{er} avril 2023 et rappelle les éléments résultants du bail et des avenants :

- Locaux occupés au niveau 5 : Bureaux **53** (20 m²), **54** (20 m²), **55** (20 m²) et **56** (20 m²)
- Locaux occupés au niveau 12 : Bureau **126** (20 m²)
- Loyer : 712,40 € HT mensuels
- Avance sur charges : 300 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°3 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2023_75

Rapporteur :
Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux

Objet :
Patrimoine – Etude structurelle du pont sur la Moselle

Le « pont du crassier » enjambant la Moselle et la véloroute a été acquis par la CCMM en 2003 sur Bail Industrie, dans le cadre de la réalisation de la voie d'accès aux sites industriels du bassin de Neuves-Maisons.

Pour rappel le pont supportait, à l'origine, une voie ferrée pour décharger le laitier de l'usine (3 poches de 50 tonnes) sur le crassier. Il daterait du milieu des années 50.

En 2021, une inspection détaillée de l'ouvrage a été réalisée. Les conclusions de cette dernière précisent que la structure est dégradée. Elle présente les désordres suivants :

- des fissures diagonales sur les poutres,
- des éclatements de béton avec armatures apparentes
- des éclatements de béton en formation pouvant provoquer un danger pour les personnes circulant sous l'ouvrage. Depuis un filet de protection a été posé en sous face.

L'aménagement de l'ouvrage présente également un certain nombre de désordres :

- Défaut de fixation de certains modules de garde-corps ;
- Certaines évacuations des eaux présentent des dépôts importants, au point, parfois, d'être obstruées
- Les tôles de protection des joints de dilatation sont perforées par la corrosion
- La signalisation présente des défauts

Il est proposé de lancer une consultation afin de réaliser des études portant sur un recalcul de l'ouvrage et sur le programme détaillé des travaux à mettre en place pour assurer la pérennité du pont. Les études comprendront un diagnostic structurel et des études sur les bétons, acier, et étanchéité.

Ces études sont estimées à 60 000 € HT.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer le marché suite à la consultation des entreprises.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer le marché d'étude structurelle du « pont du crassier » pour un montant estimatif de 60 000 euros HT.

DÉLIBÉRATION N° 2023_76

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports

Objet :

Zone des Clairs Chênes – résiliation d'un bail commercial

La société PCH (Protection Conseil Habitat), loue un local de stockage de 100 m² sur la zone des clairs chênes depuis 2002. Le bail a été repris par la CCMM lors de l'acquisition de l'ensemble immobilier en 2014.

Bien que placé sous le régime du bail commercial, la CCMM ajoute dans ses baux des modalités de résiliation d'un commun accord entre le propriétaire et le locataire.

Celles-ci offrent la possibilité au locataire de mettre fin au bail à tout moment à condition de notifier sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois au moins avant le terme choisi. Le bail de la société PCH ayant été rédigé par les anciens propriétaires, cette clause n'a pas été reprise.

La société a fait part de son intention de mettre fin au bail. Il lui a été proposée d'appliquer les conditions de résiliation de l'ensemble des baux de la CCMM.

Au regard de ces éléments, le bureau communautaire est invité à autoriser le président à mettre fin au bail commercial de la société PCH au 30 juin 2023, suite à son courrier du 22 mars 2023.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la fin du bail commercial de la société PCH au 30 juin 2023,
- **autorise** le président à signer tout document mettant fin au bail commercial de la société PCH dans les conditions décrites ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2023_77

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 3 avril 2023.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 2023_78

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Rénovation énergétique des logements de gendarmes – demande de subvention

Le bureau est invité à solliciter une subvention de l'Etat au titre du « fonds vert » pour la rénovation des 8 logements de gendarmes dont la CCMM est propriétaire.

L'opération est estimée à 925 876 €. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du « fonds vert » au taux de 40%, soit une aide de 370 350 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la rénovation des logements de gendarmes de Neuves-Maisons,
- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre du « fonds vert ». Montant HT de l'opération : 925 876 €. Subvention demandée : 370 350 €.

DÉLIBÉRATION N° 2023_79

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Renouvellement d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu du besoin en fonds de roulement généré par les opérations d'investissements, la CCMM gère actuellement 2 lignes de trésorerie pour un total de 2 000 000 €.

Ces lignes arrivent à échéance le 11 avril 2023 et le 15 août 2023.

Il est proposé de renouveler dans un premier temps la ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4.610%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paieement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 mai 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.05% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00% 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00% 0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00% 0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la souscription d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques ci-dessus,

- **autorise** le président à signer le contrat correspondant.

DÉLIBÉRATION N° 2023_80

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Liaison cyclable Neuves-Maisons – CHRU de Brabois – demande de subvention

Dans le cadre du schéma des liaisons cyclables structurantes adopté par le conseil communautaire le 16 juin 2022, la CCMM va engager en 2023 la réalisation de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et le CHRU de Nancy-Brabois.

Le bureau est invité à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « aménagements cyclables ».

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la réalisation de la liaison cyclable sécurisée entre la gare de Neuves-Maisons et le CHRU de Brabois

- **sollicite** le soutien de l'Etat au titre du fonds mobilités actives - appel à projets « aménagements cyclables ». Coût estimatif HT de l'opération : 1 174 926 € ; subvention sollicitée : 469 970 €.

Le secrétaire,

Benoit SKLEPEK



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2023_ 73	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – mars 2023
2023_ 74	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Avenant à un bail commercial
2023_ 75	Commande publique	Patrimoine – Etude structurelle du pont sur la Moselle
2023_ 76	Domaine et patrimoine	Zone des Clairs Chênes – résiliation d'un bail commercial
2023_ 77	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2023_ 78	Finances	Rénovation énergétique des logements de gendarmes – demande de subvention
2023_ 79	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2023_ 80	Finances	Liaison cyclable Neuves-Maisons – CHRU de Brabois – demande de subvention

